

## Prérequis

## Pour les diagnostiqueurs certifiés DPE

Pré requis formation conseillé (non obligatoire)

- Être détenteur d'un certificat de compétence du domaine DPE sans mention **depuis plus de 2 ans** (prérequis obligatoire pour se présenter à l'examen de certification, hors cas dérogatoire)
- Disposer d'un logiciel Audit Énergétique validé par le ministère (lien vers le site [RT RE Bâtiment](https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-logiciels-audit-energetique-r400.html))  
<https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-logiciels-audit-energetique-r400.html>

## Objectifs

- Connaître le contexte législatif et réglementaire lié à la rénovation des bâtiments
- Maîtriser l'élaboration d'un audit énergétique en utilisant une méthodologie adaptée
- Être capable de saisir des données relevées afin d'obtenir les résultats d'un audit énergétique complet jusqu'à l'élaboration du rapport correspondant
- Être en mesure de proposer des parcours de travaux adaptés
- Savoir identifier et éviter les principaux risques de pathologies associés aux travaux proposés

...

## Durée

**70 HEURES = 38H en E-Learning**  
+ 32H soit **4 JOURS** en **Présentiel**

## Délai d'accès

Immédiat

## Tarifs

Voir grille des tarifs

## Contact

Site : [www.ebtp.fr](http://www.ebtp.fr)

Tel : **05.61.37.73.79**

**06.71.91.27.09**

Mail : [administratif@ebtp.fr](mailto:administratif@ebtp.fr)

## Accessibilité

Peut être adaptée / Etude au cas par cas / Fiche PSH voir site web

**Formation MIXTE (E-LEARNING + PRESENTIEL)**

## Modalités d'évaluation

Validation des acquis de formation = QCM

(évaluation entre compétences attendues dans les textes réglementaires et celles observées)

## Documents délivrés

**Attestation de formation AUDIT ENERGETIQUE** conformément au décret n° 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du C.C.H.

## Méthodes mobilisées

Moyens matériels Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier. Plateforme pédagogique en ligne, Vidéo projection, Accès wifi...

Moyens matériels Pratique - Mises en situation sur maisons témoins, Cas pratique d'audit énergétique complet (par le biais de descriptifs, photographies & documents justificatifs) avec mise en situation sur support informatique.

Moyens humains - Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.

Documentation - Un support de cours papier format "A4" reprenant l'essentiel de la formation, Divers documents et ressources téléchargeables sur la plateforme e-learning.

Conformément à l'ANNEXE IV « **OBJECTIFS DE LA FORMATION INITIALE** » du décret du 20 décembre 2023 ...

La formation permet de maîtriser l'intégralité des éléments suivants :

- maîtriser le contexte législatif et réglementaire de l'audit énergétique ;
- maîtriser la méthodologie de l'audit énergétique ;
- préparer la visite sur site et identifier les points d'attention (opérationnels ou techniques, en particulier les signes de pathologies ou de particularités du bâti) ;
- être capable d'identifier les spécificités techniques, architecturales et patrimoniales du bâti et de faire le lien avec les dérogations pouvant être induites par ces caractéristiques ;
- sur site, savoir évaluer l'état du système de chauffage, du système d'eau chaude sanitaire et de refroidissement, le cas échéant, de l'éclairage, de la ventilation, des auxiliaires de chauffage, de l'état du bâti, des équipements responsables des autres usages et des systèmes de pilotage ;
- connaître les instruments de mesure spécifiques à l'audit énergétique des bâtiments et savoir interpréter et exploiter les relevés, afin d'améliorer les propositions de travaux. Ces instruments incluent notamment le matériel nécessaire à la réalisation de thermographies et à la vérification des pressions ou débits de ventilation. Le formé maîtrise notamment l'utilisation d'un wattmètre, lasermètre, vitromètre et des équipements de mesure des températures de l'air et des températures de surface ;
- sur site, savoir questionner les occupants sur le confort, les usages du bien, les travaux réalisés antérieurement, l'entretien du bâti et des équipements ;
- connaître les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre, sa conservation, notamment lorsqu'il s'agit de bâti ancien, et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment ;
- connaître les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre, sa conservation, notamment lorsqu'il s'agit de bâti ancien, sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment ou encore sur la possibilité de recourir à des outils de pilotage de la consommation ;
- savoir analyser les spécificités du bâti en termes de confort hygrothermique, et savoir le prendre en compte dans les scénarios de travaux proposés ;
- comprendre et identifier les interactions entre les lots de travaux ;
- identifier les travaux induits ;
- identifier les postes à fort impact, et définir des scénarios de travaux selon un parcours cohérent permettant de parvenir à une rénovation performante. Ces scénarios doivent prendre en compte les spécificités du bâti rénové et celles du bâti ancien, le cas échéant ;
- être en capacité de présenter les résultats et les conséquences de l'audit au propriétaire ;
- établir l'état initial d'un bâtiment ;
- connaître l'évolution des principes constructifs dans le temps ;
- identifier et maîtriser les désordres liés à une rénovation ;
- connaître le cadre des principales aides à la rénovation énergétique des logements ;
- connaître les critères de performance minimale à respecter vis-à-vis des dispositions législatives et réglementaires, et en particulier pour bénéficier des aides financières disponibles ;
- savoir réaliser un chiffrage des travaux de rénovation énergétique et des travaux indissociablement liés ;
- connaître les causes des écarts constatés entre les consommations indiquées sur les factures et les consommations conventionnelles calculées dans l'audit.

## PROGRAMME

**Première partie de la formation : E-LEARNING (38 heures soit 31 heures de théorie + 7 heures de pratique)**

- Le contexte législatif et réglementaire de l'audit énergétique ;
- Les spécificités techniques, architecturales et patrimoniales du bâti et dérogations ;
- Les possibilités d'amélioration énergétique, réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment & des systèmes, et leurs impacts potentiels, Les spécificités du bâti en termes de confort hygrothermique ;
- Les interactions entre les lots de travaux ; Les travaux induits ; Les postes à fort impact ;
- L'état initial d'un bâtiment ; L'évolution des principes constructifs dans le temps ;
- Identification et maîtrise des désordres liés à une rénovation ;
- Le cadre des principales aides à la rénovation énergétique des logements; Les aides financières disponibles;
- Les critères de performance minimale, les dispositions législatives et réglementaires ;
- Le chiffrage des travaux de rénovation énergétique et travaux indissociablement liés ;
- Les causes des écarts constatés entre les consommations indiquées sur les factures et les consommations conventionnelles calculées dans l'audit...

**Au cours de cette première partie de formation** qui est principalement « théorique », **vous rencontrerez des temps de mise en « pratique »** (dont la durée est estimée à 7 heures réparties sur l'ensemble de cette formation e-learning).

**Vous réaliserez un Audit Énergétique complet, par le biais de descriptifs, documents justificatifs, photographies... vous permettant d'avoir accès aux caractéristiques du bâtiment objet de la mission : Mise en situation 1**

Vous prendrez également connaissance des mises en situation 3 et 4 en procédant à l'état initial des logements, vous pourrez ainsi appréhender au mieux les dernières journées de formation pratique...

## JOUR 1 présentiel chez EBTP (8 heures soit 4 heures de pratique + 4 heures de théorie)

MATIN : RETOUR sur la Mise en situation 1 « maison individuelle présentant des contraintes architecturales ou patrimoniale »

- Identification des erreurs commises dans un DPE (correction de la saisie de l'état initial)
- Identification des postes à fort impact et définition des scénarios de travaux selon un parcours cohérent (correction et réflexion sur les améliorations proposées et l'organisation en scénarios)

APRES- MIDI : - Calcul sur logiciel : proposition de travaux (parcours cohérent), Critère de performances minimales législatives et règlementaires, Réalisation d'un chiffrage et présentation des résultats.

Préparation de la visite sur site et identification des points d'attention (pour la mise en situation 2)

## JOUR 2 présentiel sur site\* (8 heures soit 8 heures de pratique dont 7 heures « sur terrain »)

Mise en situation 2 « maison individuelle » bâtiment réel

MATIN : - Questionner les occupants : Le confort, les usages du bien, les travaux réalisés antérieurement, l'entretien du bâti...

Utilisation des instruments de mesure, Evaluation de l'état du système de chauffage, du système d'ECS...

APRES- MIDI : Identifier les interactions, Définir les scénarios de travaux selon un parcours cohérent, Saisi sur logiciel, Détecter les travaux induits, présentation des résultats.

Préparation de la visite sur site et identification des points d'attention (pour la mise en situation 3)

## JOUR 3 présentiel sur site\* (8 heures soit 8 heures de pratique dont 7 heures « sur terrain »)

MATIN : Mise en situation 3 « maison individuelle » bâtiment réel

Questionner les occupants..., Utilisation des instruments de mesure, Evaluation de l'état des systèmes, analyser les spécificités du bâti en termes de confort et le prendre en compte dans le scénario (amélioration de l'enveloppe et des systèmes)

APRES- MIDI : Comprendre et identifier les interactions, définir les scénarios de travaux selon un parcours cohérent...

Mise en situation 4 « maison individuelle présentant des pathologies remarquables »

Identification des spécificités techniques, architecturales et patrimoniales (faire le lien avec les dérogations), identification des interactions, Définir les scénarios de travaux (parcours cohérent), Calcul sur logiciel : proposition de travaux, présentation des résultats.

## JOUR 4 présentiel chez EBTP (8 heures soit 8 heures de pratique)

MATIN : Mise en situation 5 « logement situé dans un bâtiment mixte comportant un seul logement »

Identifier les spécificités techniques, architecturales et patrimoniales, Evaluation de l'état de l'enveloppe et des systèmes,

APRES-MIDI : identifier les interactions, définir les scénarios de travaux (parcours cohérent), Calcul sur logiciel : proposition de travaux, Critère de performances minimales législatives et règlementaires, présentation des résultats.

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis

\* **sur site** = journée de formation pratique sur « terrain » **réalisée sur une maison témoin.**

Les maisons témoins sélectionnées par EBTP sont situées dans un rayon de 40 km autour du centre de formation (CP 31140)



Conformément au Décret n° 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation

NOTA : Les temps de pratique issus de cette formation répondent au référentiel définissant les « **COMPÉTENCES REQUISES POUR L'OBTENTION DE L'EXTENSION DE CERTIFICATION** » de l'ANNEXE V du décret du 20 décembre 2023 ...